

Le 17 juin 2025

Madame Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
140, Grande-Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale
dans la MRC de Montmagny**

Mme Sebareme,

La présente fait suite à votre correspondance datée du 17 juin 2025 par laquelle des renseignements complémentaires sont souhaités de la part de la Ville de Montmagny en lien avec l'objet en titre. Plus précisément, la question suivante fut posée de la part d'un citoyen de St-Paul-de-Montminy :

- Est-ce qu'un vote référendaire a été considéré afin de mesurer l'acceptabilité sociale du projet de St-Paul-de-Montminy?

À ce sujet, tant pour les projets de parcs éoliens de St-Paul-de-Montminy que celui de la Forêt Domaniale, nous précisons qu'aucune éolienne ne se retrouvera sur le territoire de la Ville de Montmagny, la Ville de Montmagny n'a donc pas considéré cette opportunité de soumettre la question à un processus référendaire.

En outre, les lois municipales prévoient des processus référendaires consultatifs et d'autres imposés par certaines dispositions dans le cadre de processus d'adoption ou d'amendements règlementaires. Dans le cas de référendums consultatifs, le conseil municipal n'est pas lié par le résultat du référendum alors qu'un processus d'approbation référendaire prévu dans certaines situations devient décisionnel. C'est le cas notamment lors d'un amendement ou l'adoption de règlement d'urbanisme ou lors d'un processus d'adoption d'un règlement d'emprunt.

En ce sens, il pourrait être opportun de questionner à savoir si la MRC de Montmagny, dans le cadre de son processus d'adoption d'un tel règlement d'emprunt, est soumise par ces mêmes

règles l'obligeant à soumettre l'adoption de ce règlement à un processus d'approbation référendaire. Dans le cas de la municipalité de St-Paul-de-Montminy, une telle démarche ne serait que consultative et non décisionnelle.

Nous espérons ces précisions à la satisfaction de la Commission et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

FM/en

Le directeur général

Félix Michaud
Ville de Montmagny